



**Centre SocioCulturel
des Écrins**

**Accompagnement
à la scolarité**

INSCRIPTIONS 2020/2021

Accompagnement à la scolarité

La Roche de Rame

DU CP AU CM2



Centre SocioCulturel des Écrins

Espace St Jean - Rue Saint Jean - L'Argentière-La Bessée

Tél. 04 92 23 11 09 - cscsaintjean@cc-paysdesecrins.com

Charte de l'Accompagnement à la Scolarité

L'accompagnement à la scolarité est un dispositif qui a pour but, aux côtés des parents, de l'école et des partenaires, de permettre à l'enfant de s'approprier sa scolarité.

En plus de l'aide aux devoirs et de l'accompagnement des parents, des activités socioculturelles sont proposées :

- La flore de septembre à décembre
- Les animaux de janvier à juin avec une sortie en juin 2021

Modalités d'accueil à l'école de La Roche de Rame

L'accompagnement à la scolarité concerne les enfants scolarisés sur la commune, qui ne bénéficient pas des conditions optimales de réussite scolaire.

Les séances ont lieu :

Du lundi 21 septembre 2020 au jeudi 17 juin 2021

Les lundi, mardi et jeudi au choix, de 16h à 18h

ORGANISATION DES SÉANCES

- Accueil par les intervenants de l'accompagnement à la scolarité à l'école
- Transition après l'école par le goûter et temps de pause pour les élèves
- Temps de travail, de jeux, de discussions autour des thématiques définies en début d'année pour accompagner au mieux les enfants dans leurs apprentissages et leur ouverture culturelle et créative
- 12 enfants au maximum par séance

Fiche de Renseignements

Nom Prénom père :

Nom Prénom mère :

Adresse :

Mail : Tél père : Tél mère :

Nombre d'enfants inscrits

1^{er} enfant : Classe

Nom Prénom : Né le

2^{ème} enfant : Classe

Nom Prénom : Né le

3^{ème} enfant : Classe

Nom Prénom : Né le

Jours demandés (à cocher)

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Lundi de 16h à 18h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi de 16h à 18h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi de 16h à 18h	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin de la séance Oui Non

J'autorise mon enfant à partir avec :

..... Tél.....

Signature des parents

Règlement intérieur

À lire en Famille !

Toute personne qui participe à l'accompagnement scolaire a droit au respect et a le devoir de respecter les autres.

Toute absence doit être justifiée et signalée au plus tôt.

À la fin de l'accompagnement scolaire, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'intervenant qui n'assurera pas de garderie.

Il est rappelé que les enfants et les familles sont tenus de participer activement aux activités et sorties proposées tout au long de l'année.

La fréquentation de l'enfant, contractualisée entre la famille et le Centre Socio-Culturel des Écrins, doit être régulière et assidue. Dans le cas contraire, l'inscription de l'enfant pourra être annulée.

Les devoirs et leçons peuvent ne pas être finis à la fin des séances.

Le goûter est à la charge des familles.

L'inscription peut être faite par trimestre.

Un bilan sera fait à la fin de chaque trimestre avec les familles et les enseignants.

Signatures parent(s) et enfant(s)